

COMPLEMENTS A L'ACTION EXPERIMENTALE SUR LE COVOITURAGE EN COEUR D'HERAULT : DIAGNOSTIC SUR LA COVOITURALIBILITE ET COVOITURAGE DYNAMIQUE

L'an deux mil vingt le 28 février à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt et un février deux mille vingt.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean TRINQUIER (représenté par Bernard GOUJON), Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par M.CABELLO), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES ; Claude VALERO,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 et un pouvoir de Mme PASSIEUX	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier applicable,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n° 2017/AP-NOV/11 du 3 novembre 2017 sur la mise en place du dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux,

Vu les délibérations concordantes de la Région Occitanie et du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault portant sur l'approbation du Contrat territorial régional entre la Région et le Cœur d'Hérault intervenu respectivement les 23 novembre 2018 et 30 novembre 2018,

Considérant que l'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique pouvant soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire,

Considérant que le territoire du Cœur d'Hérault a décidé de positionner cette dotation sur les thématiques du numérique et de la mobilité,

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 21 février 2020,

Le SRADDET de la Région Occitanie vise l'objectif ambitieux d'être la « première région d'Europe à énergie positive ». Dans ce contexte, la Région Occitanie a lancé un partenariat avec plusieurs EPCI ou Syndicats Mixtes visant le développement du covoiturage de courte distance, et plus particulièrement le covoiturage au bénéfice des « pendulaires » dans leurs déplacements quotidiens domicile-travail.

Ces expérimentations, qui se dérouleront tout au long de l'année 2020, se traduisent essentiellement par le développement de plateformes numériques et leurs prestations intellectuelles associées, dont les campagnes de communication faisant la promotion du nouveau service offert.

La société coopérative Mobicoop a été retenue pour le développement d'une plateforme numérique sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Cette plateforme doit aussi permettre de développer un « covoiturage dynamique ».

Dans le cadre de cette expérimentation de covoiturage, le syndicat mixte du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL) lance un appel d'offre pour compléter cette opération. Il s'agit de produire un diagnostic de covoiturabilité du territoire et tester la mise en place d'une signalétique dynamique sur 2 à 3 sites, comprenant la pose des mobiliers et sa maintenance pour la première année.

Le montant prévisionnel de cette action est plafonné à 100 000 euros TTC avec une subvention de 100 000 euros de la Région Occitanie.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,
DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés:

- ✓ D'Approuver l'action expérimentale complémentaire sur le covoiturage par la mise en place d'un dispositif dynamique après réalisation d'un diagnostic de covoiturabilité,
- ✓ D'autoriser le Président à effectuer toutes les demandes de financements et notamment à solliciter la Région Occitanie sur cette deuxième action expérimentale,
- ✓ D'Autoriser le Président à prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'implantation des mobiliers liés à la signalétique dynamique pour le covoiturage, et à signer tous les documents y afférent.

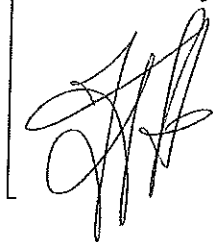
Saint André de Sangonis, le 2 Mars 2020

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Mars 2020

Publiée le 2 Mars 2020
Transmise le 2 Mars 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO